



Compte-Rendu du Conseil Municipal Mairie de Saint-Laurent

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Date de convocation : le 14/05/2021.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

PRESENTS : AVOUAC Boris, MATTELIN Fabien, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, POLLET Elodie, MARECHAL Aurélie, HUBRECHT Laetitia, LENEVEU Nicolas, PENHOUËT Anthony, NOUASSRIA Eva, SAUTOUR Laure, GRAF Thomas.

ABSENTS : RIN Kévin, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie.

Ont donné pouvoir : RIN Kévin à SAUTOUR Laure.

Monsieur Nicolas LENEVEU a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil du 08 avril 2021
2. Election du 4^{ème} adjoint
3. Affectation du résultat 2020
4. Décision modificative n°1 – Budget principal
5. Révision du tarif de la garderie
6. Modification du règlement intérieur de la cantine/garderie
7. Instauration d'un marché hebdomadaire
8. Tarifs – Occupation du domaine public
9. ONF programme d'actions 2021
10. Organisation de l'évènement « fête des possibles »
11. Points divers

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 19h40

1. Approbation du compte rendu du conseil du 8 avril 2021

Approbation à l'unanimité.

2. Délibération 2021 05 17 – Election du 4^{ème} Adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020 05 17 fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020 05 19 fixant le montant des indemnités des Adjoints à 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Considérant la démission de Mme Marie VEDRINE, 4^{ème} Adjointe acceptée par le représentant de l'Etat suivant la notification arrivée en mairie le 19 avril 2021,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur :

- Le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération n°2020 05 17
- Le maintien du taux d'indemnités des Adjoints conformément à la délibération n°2020 05 19
- Le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir : il prendra rang après tous les autres
- Procéder au remplacement de Mme VEDRINE Marie, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à quatre conformément à la délibération n°2020 05 17
- de maintenir le taux d'indemnités des Adjoints à 8,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique conformément à la délibération n°2020 05 19
- que le nouvel adjoint prendra le dernier rang en qualité de dernier adjoint élu.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme NOUASSRIA Eva a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de M. PUIS Xavier et de Mme SAUTOUR Laure.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) :

- PENHOUËT Anthony

1^{er} tour du scrutin Sous la présidence de M. Boris AVOUAC, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12

c) Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 1

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 11

e) Majorité absolue : 6

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. PENHOUËT Anthony : 11 (onze) voix

M. PENHOUËT Anthony ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} adjoint au maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

3. Délibération 2021 05 18 - Affectation des résultats Budget Principal Exercice 2020

M. le Maire indique que la délibération n°2021 04 12 relative à l'affectation des résultats du budget principal de l'exercice 2020 était erronée, il est donc nécessaire de revoir l'affectation des résultats du budget principal de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal,

- Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2020,
- Constatant que le compte administratif 2020 présente :
 - un excédent de fonctionnement de 211 459,63 €uros,
 - un excédent d'investissement de 117 594,65 €uros,

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de 2020 comme suit :

Excédent de fonctionnement

002 Excédent antérieur reporté fonctionnement : 211 459,63 €uros

023 Virement à la section d'investissement : 183 398,52 €uros

Excédent d'investissement

001 Excédent antérieur reporté investissement : 117 594,65 €uros

4. Délibération 2021 05 19 – Décision modificative n°1 – Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L1612-11 ;
Vu les instructions budgétaires et comptable M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget primitif ;
Considérant la délibération d'affectation des résultats 2020 votée dans cette même séance,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement des dépenses ;

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative doit être prise, et propose les ajustements suivants :

Section de fonctionnement - Dépenses			Budget 2021	DM n°1	Total budget
Chap. 011	60612	Energie-Electricité	17 000 €	1 000 €	18 000 €
	60622	Carburants	3 500 €	1 000 €	4 500 €
	60632	F. de petit équipement	2 800.00 €	1 547.48 €	4 347.48 €
	60633	Fournitures de voirie	5 000.00 €	500.00 €	5 500.00 €
	61521	Entretien city-stade	1 250.00 €	500.00 €	1 750.00 €
	6231	Annonces et insertions	1 000.00 €	500.00 €	1 500.00 €
	6237	Publications	3 000.00 €	1 000.00 €	4 000.00 €
	6288	Autres services extérieurs	32 000.00 €	5 000.00 €	37 000.00 €
Chap. 023	023	Virement à la section d'investissement	94 199.26 €	89 199.26 €	183 398.52 €
Chap. 66	65548	Autres contributions	10 637.00 €	4 000.00 €	14 637.00 €
Total				104 246.74 €	

Section de fonctionnement - Recettes			Budget 2021	DM n°1	Total budget
Chap. 002	002	Résultat de fonctionnement reporté	117 260.37 €	94 199.26 €	211 459.63 €
Chap. 70	7022	Coupes de bois	25 000 €	5 000.00 €	30 000.00 €
	7035	Droits de chasse	0 €	30.48 €	30.48 €
Chap. 74	744	FCTVA	0 €	5 017 €	5 017 €
Total				104 246.74 €	

Section d'investissement - Dépenses			Budget 2021	DM n°1	Total budget
Chap.	020	Dépenses imprévues d'invest.	0 €	124 805.26 €	124 805.26 €
Total				124 805.26 €	
Section d'investissement - Recettes			Budget 2021		Total budget
Chap. 10	10222	FCTVA	0 €	35 606.00 €	35 606.00 €
Chap. 021	021	Virement de la section fonct.	94 199 €	89 199.26 €	183 398.52 €
Total				124 805.26 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

5. Délibération 2021 05 20 - Augmentation des tarifs de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le tarif de la garderie périscolaire n'a pas été révisé depuis la rentrée 2018. Le tarif des repas étant élevé, il n'est pas nécessaire de le réviser cette année, malgré l'augmentation des tarifs de l'entreprise Leztroy.

Les tarifs appliqués, jusqu'à ce jour sont :

Tarifs 2020					
Arrivée	7h15	7H45	11h30	16H30	17H30
Départ	8H30	8H30	12h30	17H30	18H30
Montant	2.50 €	1.30 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €

Monsieur le Maire, propose une augmentation de 0,10 €uros par créneau horaire.

Tarifs 2021				
Arrivée	7h15	7H45	16H30	17H30
Départ	8H30	8H30	17H30	18H30
Montant	2.60 €	1.40 €	2.60 €	2.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention et onze voix pour :

- **Décide** de l'augmentation du tarif de la garderie périscolaire de 0,10€uros par créneau.

6. Délibération 2021 05 21 - Modification du règlement intérieur de la Cantine/Garderie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur pour la cantine et la garderie.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Supprimer l'heure de garderie périscolaire de 11h30 à 12h30. En effet, ce créneau est très peu utilisé et compliqué pour l'organisation du personnel, étant pendant le repas.
- Modifier l'article 1 :
 - Remplacer le terme « parents » par « représentants légaux »
 - Rajouter « Les représentants légaux de l'enfant doivent remplir, dans la fiche d'inscription au périscolaire, la partie « personnes habilitées à récupérer l'enfant et numéros de téléphone », s'ils souhaitent qu'une autre personne puisse récupérer leur(s) enfant(s). Une personne non habilitée ne peut pas récupérer un enfant sans une autorisation écrite des représentants légaux. Une carte d'identité sera à présenter aux animatrices. »
- Préciser dans l'article 2 :
 - « au plus tard la veille avant 8h00, **les jours ouvrés** ».
 - « Le règlement est effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public **ou par virement automatique (dès que celui-ci sera opérationnel)** sur la base d'une facture émise par la mairie ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le nouveau règlement intérieur de la Cantine/Garderie tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Adopte** le nouveau règlement intérieur de la Cantine/Garderie,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

7. Délibération 2021 05 22 - Instauration d'un marché hebdomadaire

La commune de Saint-Laurent souhaite organiser un marché hebdomadaire sur la place de la mairie le mercredi de 16h à 19h.

Les marchés constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place. Les droits de place sont dus par la personne qui occupe le domaine public.

Vu l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal. Une consultation doit être faite auprès des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre leur avis.

Considérant l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché. Le règlement fixe les

règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène. Il prend la forme d'un arrêté municipal.

Il convient d'acheter la signalétique nécessaire (panneaux interdiction de stationner) pour l'organisation de la place de la mairie ainsi que des panneaux d'entrée dans la commune pour informer les habitants de la tenue du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** la création d'un marché communal hebdomadaire
- **Autorise** Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

8. Délibération 2021 05 23 - Tarifs – Droit de place

Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de place pour les professionnels qui souhaitent être présents sur le marché hebdomadaire de la commune.

Compte-tenu des tarifs des redevances d'occupation du domaine public exercés actuellement, notamment auprès de food-truck et camion-pizza, il propose de fixer un tarif de 240 € par an, 60€ par trimestre et 2€ le mètre linéaire au jour.

Ce tarif comprend la fourniture d'une prise électrique. Les professionnels peuvent avoir une prise supplémentaire pour 70€ par an ou 3,50€ par jour.

Monsieur le Maire précise que le droit de place est payable au 1^{er} jour d'installation, par an, par mois ou par jour par chèque ou virement bancaire sur le compte du comptable public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote un tarif de 240 € par an, 60€ par trimestre et 2€ le mètre linéaire au jour avec la possibilité d'une prise supplémentaire pour 70€ par an ou 3,50€ par jour.

9. Délibération 2021 05 24 - Programme 2021 des travaux à réaliser en forêt communale de Saint-Laurent

Monsieur le Maire indique que la délibération n°2021 03 03 relative au programme 2021 des travaux à réaliser en forêt communale de Saint-Laurent était erronée, il faut supprimer l'action « Travaux d'infrastructure : Entretien des sentiers de gestion sylvicole, Localisation : Parcelles Q, M et G » au bénéfice de l'action « Entretien du sentier créé en 2019 en parcelles U et V ».

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêt communale, proposé par les services de l'ONF pour l'année 2021.

Descriptif des actions et localisations	Qté	Unité	Nature
Travaux sylvicoles : Intervention en futaie irrégulière Localisation : Parcelle U et V	12,5	HA	Invest.
Travaux de maintenance : Entretien du périmètre Localisation : Parcelle R	1,90	KM	Fonct.
Entretien du sentier créé en 2019 Localisation : parcelles U et V	1,00	KM	Invest.

Total Fonctionnement 5 801,12 € HT

Total Investissement 14 205,14 € HT

Total 20 006,26 € HT

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du descriptif des actions proposées pour un montant estimé total à la charge de la commune de **20 006,26 € HT**, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter le programme d'actions pour l'année 2021 proposé par l'Office National des Forêts,
- **Approuve** le plan de financement présenté,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au programme d'actions 2021 de l'ONF.

10. Délibération 2021 05 25 - Participation à l'évènement « fête des possibles »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association Pays Rochois en Transition souhaite réaliser un évènement sur la Commune de Saint-Laurent dans le cadre de la « fête des possibles » qui se tiendra du 10 au 26 septembre 2021.

Il est sollicité l'aide matériel de la commune, notamment le prêt de salle, tables et chaises ainsi qu'un appui pour l'organisation.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter la participation à l'évènement « fête des possibles »
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

11. Points divers

- Portail famille : la fonctionnalité « paiement par prélèvement » a été demandé à l'entreprise gestionnaire et devrait être opérationnelle pour la rentrée 2021.
- OAP : Une rencontre va avoir lieu avec le CAUE, la DDT et l'EPF afin de réfléchir
- Schéma cyclable : le Schéma Cyclable sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire au cours du mois de juin. La commune devra acquérir des portions de parcelles en bordure de la route départementale.
- Fibre : Des réunions publiques ont eu lieu, il y a eu un bon retour, il y a eu une qualité des échanges.
-

Fin de la séance à 21h23

